



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2019
Français
Original : anglais

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2303 \(2016\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport sur la situation au Burundi tous les trois mois, y compris sur tout fait public d'incitation à la haine et à la violence. Il couvre la période allant du 14 juin au 15 octobre 2019 et fait le point de l'évolution de la situation au Burundi, des efforts faits au niveau régional pour engager un dialogue ouvert à tous et des activités de mon Envoyé spécial pour le Burundi et des entités des Nations Unies dans le pays. Il contient également des suggestions sur les mesures à prendre pour faire progresser le dialogue interburundais, examine la voie à suivre et analyse le rôle de l'Organisation des Nations Unies à l'approche des élections générales prévues le 20 mai 2020. Après la publication de mon précédent rapport du 15 novembre 2018 ([S/2018/1028](#)), le Secrétariat a rendu compte au Conseil de sécurité, le 21 novembre 2018, le 19 février 2019 et le 14 juin 2019, de la situation au Burundi et des activités de mon Envoyé spécial.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique au Burundi est restée marquée par l'impasse où se trouve le dialogue interburundais et les préparatifs des élections générales. La Commission électorale nationale indépendante a publié le calendrier électoral le 28 juin. Toutefois, on ignore toujours si toutes les parties prenantes intéressées participeront au scrutin, compte tenu du rétrécissement de l'espace politique et de la nécessité d'instaurer un cadre propice à la tenue d'élections pacifiques, transparentes et crédibles. Si le Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, a répété à plusieurs occasions qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat, le parti au pouvoir n'a pas encore désigné son ou sa candidat(e) à la prochaine élection présidentielle. De surcroît, le Burundi a enregistré une hausse sensible du nombre d'actes d'intolérance politique, souvent commis par les Imbonerakure, l'aile jeunesse du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), auxquels se sont joints, ou n'ont opposé aucune résistance, des représentants des autorités locales et des membres des services de sécurité.



Évolution de la situation au Burundi

3. Depuis l'enregistrement du Congrès national pour la liberté (CNL) en février 2019, les activités politiques de ce parti et d'autres formations, telles que l'Union pour le progrès national (UPRONA) et les Forces nationales de libération (FNL), ont été entravées.

4. Après une série d'actes de vandalisme perpétrés en juin et juillet contre les permanences du CNL dans tout le pays, le porte-parole du CNL a affirmé le 1^{er} août que plus de 10 bureaux du parti avaient été incendiés ou endommagés. Il a conclu que ces attaques s'inscrivaient dans la stratégie du parti au pouvoir visant à intimider l'opposition. Le 18 août, un membre du CNL a été tué dans la région de Rugari lors d'un affrontement entre des partisans du CNL qui venaient d'assister à l'inauguration d'une permanence de leur parti, dans la province de Muyinga, et un groupe d'individus non identifiés soupçonnés de faire partie des Imbonerakure. Le 28 août, un Imbonerakure a succombé à ses blessures à l'hôpital Kira de Bujumbura après avoir pris part à un autre affrontement, survenu le 25 août, dans la province de Bujumbura Rural, entre de jeunes partisans du CNL et du CNDD-FDD.

5. Le 15 juin, des individus non identifiés ont mis le feu au bureau du CNL situé à Nyabiraba, dans la province de Bujumbura. Le Directeur du CNL a imputé cette attaque aux Imbonerakure, qui auraient bénéficié de la complicité de la police et des administrateurs locaux. Il a prié instamment le Gouvernement de veiller à ce que tous les partis politiques puissent mener leurs activités librement. Le Secrétaire permanent du Ministère de l'intérieur a réfuté les allégations d'intolérance politique et laissé entendre que l'incendie de la permanence du CNL était un acte criminel. Les auteurs présumés ont effectivement été arrêtés le même jour et jugés le 19 juin. Neuf des 15 incendiaires présumés étaient des membres supposés du CNL. Ils ont été condamnés à deux ans de réclusion. Le 22 juin, le Directeur du CNL a fustigé la décision du tribunal, demandant comment des membres de son parti auraient pu incendier la permanence.

6. Le 21 août, le premier Vice-Président du Burundi et le Ministre de l'intérieur ont tenu une réunion conjointe avec les chefs des partis politiques, les gouverneurs de province, les autorités communales ainsi que les représentants des forces de sécurité et de défense afin de discuter de l'organisation des élections de 2020. Le premier Vice-Président aurait exhorté les gouverneurs de province à demeurer neutres et à faire abstraction de leur affiliation politique pour dépasser les clivages partisans. Il a accusé les administrateurs locaux et des éléments des forces de sécurité et de défense d'empêcher les sociétés de transport de conduire les membres des partis d'opposition vers leurs lieux de rassemblement et exigé qu'il soit mis fin à ces irrégularités.

7. Les dirigeants des partis politiques et les gouverneurs de province ont signé une trêve d'un mois pendant laquelle ils chercheraient des moyens appropriés de mettre un terme à l'intolérance politique. Une réunion de suivi présidée par le premier Vice-Président et le Ministre de l'intérieur a été convoquée le 24 septembre à Bujumbura. Lors de cette réunion, à laquelle ont assisté des chefs de parti politique, 15 des 18 gouverneurs de province ont accusé des membres du CNL d'être à l'origine de violences contre des partisans du CNDD-FDD. Le Ministre de l'intérieur a jugé la situation calme, à l'exception de quelques cas isolés d'insécurité imputables, d'après lui, à des membres du CNL. Le Secrétaire général du CNL a démenti ces allégations.

8. Le 9 août, le Ministre de l'intérieur a levé la suspension du Conseil des patriotes et de sept autres partis. Ces partis étaient suspendus depuis le 13 juillet pour avoir remis tardivement leurs rapports d'activité. Le 21 août, le Ministère de l'intérieur a

procédé à l'enregistrement du trente-quatrième parti politique du Burundi, le Mouvement des patriotes humanistes.

9. Le 30 juin, à la veille du cinquante-septième anniversaire de l'indépendance burundaise, le Président Nkurunziza a engagé les Burundais à résister aux ingérences étrangères. Il a annoncé la suspension des contributions volontaires des citoyens ordinaires et des fonctionnaires au fonds électoral et le changement de nom de plusieurs monuments nationaux pour rappeler certains événements et personnages historiques importants à la mémoire des Burundais.

10. Le 16 août, le conseiller principal en communication du Président, le porte-parole adjoint du Président et le Secrétaire général du Gouvernement ont tenu une conférence de presse dans la province de Gitega sur le thème « Élections 2020 : défis et perspectives ». Ils ont conseillé aux Burundais de rester calmes et de résister à toute tentative visant à perturber les élections et à faire couler le sang. Ils ont également affirmé que, depuis l'indépendance, le Burundi n'avait connu la démocratie qu'au cours des 18 dernières années, sous le régime du CNDD-FDD, et que le pays avait constamment progressé dans le maintien de la paix et de la sécurité depuis 2015.

11. Le 20 août, le Président Nkurunziza a déclaré que les trois principaux objectifs qu'il avait fixés au début de son mandat avaient été atteints, à savoir : a) la paix, la sécurité et la justice pour toutes et tous ; b) la bonne gouvernance et la démocratie ; c) le développement inclusif et durable. Il a fait observer que le Burundi serait bientôt financièrement indépendant et deviendrait par conséquent autosuffisant. Il a également rappelé les événements ayant précédé le scrutin de 2015 et affirmé que certains Burundais s'employaient encore à déstabiliser le pays. Néanmoins, ceux-ci échoueraient car « les Burundais refuseront d'être réduits en esclavage ».

12. Lors d'une conférence tenue par les porte-parole des ministères et des institutions publiques le 21 juin, le porte-parole du Président a démenti tout projet de rétablissement de la monarchie au Burundi, bien que certains monuments nationaux arborent la devise monarchique « Dieu, Roi et Burundi » en lieu et place de la devise nationale « Unité, Travail et Progrès ». Il a fait remarquer que la devise nationale était imposée par le parti UPRONA et estimé qu'un référendum serait nécessaire pour transformer le Burundi en monarchie.

13. Le 4 août, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit (CNARED), plateforme regroupant les opposants en exil, a posé dans un communiqué de presse les conditions de sa participation aux élections de 2020, notamment l'ouverture de l'espace politique et l'arrêt des persécutions endurées par les membres et les sympathisants des partis d'opposition. Il a engagé le Gouvernement à se concerter avec l'ensemble des acteurs politiques burundais, dans le pays et à l'étranger, pour convenir des moyens d'organiser des élections crédibles et ouvertes à tous en 2020. Il a également demandé à la communauté internationale et à tous les partenaires du Burundi de continuer de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il crée un environnement propice à la tenue d'élections équitables. Le Secrétaire exécutif de la plateforme, Anicet Niyonkuru, a appelé de ses vœux la tenue d'une réunion avec les membres du Gouvernement pour définir d'un commun accord les conditions préalables au retour au Burundi des membres du CNARED, qu'ils soient ou non poursuivis par la justice. D'autres dirigeants politiques en exil, notamment ceux qui avaient démissionné du CNARED au début du mois de mars, ont condamné cette demande, y voyant une capitulation.

14. Par la suite, une délégation gouvernementale conduite par l'Ombudsman s'est entretenue avec des représentants du CNARED à Nairobi, du 28 août au 2 septembre. Le porte-parole de l'Ombudsman a précisé ultérieurement, dans un communiqué de

presse, qu'il s'agissait d'une rencontre informelle faisant suite à d'autres réunions que l'Ombudsman avait tenues, en vertu de son mandat, avec des acteurs politiques au Burundi et à l'étranger. Il a également souligné que cette réunion ne s'était inscrite dans aucun cadre de négociation officiel et que les échanges avaient essentiellement porté sur la libération de prisonniers politiques, l'ouverture de l'espace politique, la révision de la composition de la Commission électorale nationale indépendante, la délivrance de passeports pour certains membres de l'opposition en exil, leur rapatriement groupé, l'annulation de mandats d'arrêt lancés contre certains membres de l'opposition en exil et la mise à disposition de gardes du corps pour celles et ceux qui retourneraient au Burundi. Il a en outre souligné que la réunion de Nairobi serait la dernière du cycle électoral actuel, qui s'achèverait en 2020. Le porte-parole du CNARED, Onésime Nduwimana, a rejeté le communiqué de l'Ombudsman et assuré que des négociations avaient bel et bien eu lieu entre le CNARED et une délégation gouvernementale, avec la bénédiction du Gouvernement burundais.

15. Le 5 octobre, M. Anicet Niyonkuru, est arrivé au Burundi pour une brève visite. Le 7 octobre, après s'être entretenu avec l'adjoint du Ministre de l'intérieur, Tharcisse Niyongabo, il a annoncé qu'il était au Burundi pour discuter du retour de tous les membres exilés du CNARED. Le même jour, le Secrétaire permanent du Ministère de l'intérieur a déclaré aux médias que les dirigeants politiques en exil qui faisaient l'objet de poursuites pouvaient revenir au Burundi mais devraient répondre de leurs crimes présumés et seraient jugés à leur retour.

16. Il convient de rappeler que, le 10 septembre, huit anciens membres du CNARED¹ avaient créé une nouvelle plateforme regroupant des opposants politiques en exil, baptisée Coalition des forces de l'opposition burundaise pour le rétablissement de l'Accord d'Arusha. Dans un communiqué du 23 août appelant au report ou au boycott des élections, ils avaient noté que les préparatifs du scrutin se déroulaient dans un climat de peur, marqué par le resserrement de l'espace politique, et appelé l'attention sur les discours de haine, les actes de harcèlement et la restriction des droits civils et politiques comme la liberté d'expression. Ils avaient également déploré que le dialogue mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est n'ait pas donné les résultats escomptés.

17. Dans le même contexte, la Conférence des évêques catholiques du Burundi a dénoncé, dans une lettre lue le 21 septembre dans les églises du pays, les efforts visant à « étouffer et violenter certains partis politiques et persécuter leurs membres ». Elle a fait part de son inquiétude face à l'intolérance et à la violence politique qui régnaient dans le pays à l'approche de l'élection présidentielle de mai 2020, ajoutant que les actes criminels allaient jusqu'à l'exécution, pour des motifs politiques, de personnes ne partageant pas les vues du Gouvernement. Ils ont également accusé les Imbonerakure de perpétrer des atrocités et de « se substituer aux forces de sécurité ». Le conseiller en communication du Président et le Secrétaire général du CNDD-FDD ont accusé les évêques de « cracher leur venin de haine à travers des messages incendiaires » à la veille des élections, de « semer la division » et d'« enseigner la haine aux fidèles ».

18. Le 17 août, le CNDD-FDD a célébré la « Journée des Imbonerakure ». À Bujumbura, le Ministre des affaires étrangères, le maire de Bujumbura, le

¹ Frédéric Bamvuginyumvira, du parti Sahwanya-FRODEBU et ancien Vice-Président de la République du Burundi ; Leonidas Hatungimana, ancien porte-parole du Président Nkurunziza ; Charles Nditije, du parti d'opposition UPRONA ; Jérémie Minani, Président du parti Rassemblement des démocrates burundais ; Chauvineau Mugwengezo, de l'Union pour la démocratie et le développement (UPD) ; Jean Bosco Ndayikengurukiye, Président du parti Kaze – Forces pour la défense de la démocratie ; Prosper Nzobambambona, Président du parti Nouvelle alliance pour la démocratie et le développement du Burundi ; Julien Nahayo.

Secrétaire général du CNDD-FDD, le conseiller principal en communication au Bureau de la présidence et d'autres responsables gouvernementaux ont assisté à cet événement organisé chaque année depuis 2017. Selon diverses sources, les Imbonerakure défilant dans différents quartiers de Bujumbura ont scandé des slogans dénonçant, entre autres, « les détracteurs qui collaborent avec les colonisateurs et salissent leur nom dans les organisations internationales ». Certains membres du parti ont mis en garde contre la répétition des événements qui avaient conduit à la crise de 2015 et invité les opposants politiques à rejoindre les rangs du CNDD-FDD. Dans d'autres slogans, les Imbonerakure ont réaffirmé leur soutien au Président Nkurunziza tout en menaçant l'opposition. Dans l'allocution qu'il a adressée aux partisans du CNDD-FDD à Kanyosha, en périphérie de Bujumbura, le Secrétaire général du parti a insisté pour que les Imbonerakure accordent toujours la priorité au dialogue et rassurent les jeunes d'autres partis politiques sur leur objectif, qui était le développement du Burundi. Il leur a également rappelé que le Burundi était leur héritage commun et qu'ils devraient continuer de vivre en bonne intelligence avec les autres groupes de jeunes.

19. Concernant le dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, les responsables du Gouvernement ont régulièrement affirmé qu'il était terminé et se sont plaints de l'immixtion de certains membres de la communauté internationale dans les affaires intérieures du Burundi, tout en soulignant que le dialogue portait essentiellement sur les préparatifs des élections générales. L'opposition n'a eu de cesse, quant à elle, de critiquer les pays de la région et la communauté internationale pour leur incapacité à obtenir, sans conditions préalables, la participation du Gouvernement au dialogue inclusif, tout en appelant à la tenue d'une dernière session du dialogue national au Burundi.

Préparatifs des élections

20. Le 28 juin, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a annoncé le calendrier des élections de 2020 lors d'une réunion à laquelle ont participé des responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques et de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes, dont des membres de la communauté internationale. Il a exhorté l'ensemble des parties prenantes à s'abstenir de tout discours enflammé, de toute manifestation d'intolérance politique et de tout autre acte de violence susceptible de perturber les opérations électorales. Le calendrier électoral indique les dates de tous les scrutins ainsi que les délais de présentation, de vérification et d'examen des candidatures, les échéances fixées pour les recours éventuels et les dates de l'annonce des résultats.

21. Conformément aux dispositions du Code électoral, les élections du Président, des membres de l'Assemblée nationale et des conseillers communaux se tiendront le 20 mai 2020, après une campagne de 21 jours qui aura lieu du 27 avril au 17 mai 2020. La Commission électorale nationale indépendante publiera les résultats provisoires des trois scrutins le 26 mai, tandis que la Cour constitutionnelle annoncera les résultats définitifs le 4 juin. S'il a lieu, le second tour de l'élection présidentielle sera organisé le 19 juin et ses résultats définitifs seront publiés le 3 juillet. Le Président élu prêtera serment le 20 août. Les élections sénatoriales sont prévues le 20 juillet 2020 et ses résultats devraient être connus le 4 août. Le parti CNDD-FDD au pouvoir s'est félicité de ce calendrier. Les responsables du Sahwanya-Front pour la démocratie du Burundi (Sahwanya-FRODEBU), du CNARED et du Mouvement d'actions patriotiques (MAP)-Burundi ont déclaré que l'environnement actuel n'était pas propice à des élections libres, équitables et transparentes.

22. Le 23 juillet à Bujumbura, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a fait un point sur les préparatifs des élections en présence de

représentants d'organisations de la société civile, y compris des chefs religieux. Il a demandé aux organisations nationales et internationales qui souhaitent participer aux opérations électorales, en qualité d'observatrices ou de responsables de l'éducation civique, de s'enregistrer auprès de la Commission entre le 24 juillet et le 2 août. Le Commissaire de cette dernière, Jean Anastase Hicuburundi, a détaillé les conditions de participation des organisations locales et internationales comme observatrices, soulignant que les organisations locales devaient en outre indiquer les sources de leur financement ainsi que l'identité de leurs donateurs afin d'exclure tout financement illicite susceptible d'entacher la crédibilité des élections. Le Président de la Commission a déclaré que les Burundais vivant à l'étranger pourraient voter dans les 33 pays où le Burundi avait une ambassade et un consulat. Il a également annoncé qu'une nouvelle campagne d'inscription sur les listes électorales serait organisée en décembre à l'intention, notamment, des personnes de 18 ans ou plus qui étaient trop jeunes pour s'inscrire en 2017, y compris les réfugiés qui étaient rentrés au pays.

23. Le Président de la Commission électorale nationale indépendante a convoqué une réunion analogue le 23 août afin d'informer les dirigeants des partis politiques, les représentants des différentes confessions religieuses et les organisations de la société civile des mesures prises pour créer des bureaux chargés de représenter la Commission localement (les commissions électorales provinciales et communales), ainsi que des conditions à remplir pour pouvoir y siéger. Il a annoncé que les candidats devaient avoir la nationalité burundaise, justifier d'un diplôme universitaire ou de niveau équivalent et n'appartenir à l'exécutif d'aucun parti politique.

24. Les participants ont demandé que les commissions électorales provinciales et communales soient présidées par des représentants de groupes religieux ou d'organisations de la société civile plutôt que par des représentants de partis politiques. Le 17 septembre, le Président de la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que les listes provisoires de 155 membres des commissions électorales provinciales avaient été affichées dans les différents bureaux provinciaux. Les dirigeants du Rassemblement national pour le changement et du Sahwanya-FRODEBU se sont plaints de ce que les partis politiques étaient inégalement représentés dans les commissions électorales provinciales, leurs formations disposant d'un seul représentant chacune, contre 18 chacun pour des partis comme l'UPRONA et le CNL. Le porte-parole du FRODEBU a par la suite exprimé des doutes sur la crédibilité des élections, déplorant le manque d'indépendance de la Commission.

B. Situation socioéconomique et humanitaire

25. La situation socioéconomique du Burundi ne s'est pas améliorée pendant la période considérée. La Banque mondiale a estimé la croissance économique du pays à 1,8 % en 2019, contre 1,7 % en 2018. Selon l'Institut national de la statistique du Burundi, l'inflation a augmenté, passant de 5,4 % en août 2018 à 6,7 % en août 2019. Le budget global de l'État pour la période 2019-2020 présente un déficit de 189,3 milliards de francs burundais (14,26 %), contre 163,5 milliards à la même période en 2018-2019. Les dépenses prévues s'élèvent à 1 516,4 milliards de francs burundais, tandis que les recettes sont estimées à 1 323,1 milliards de francs burundais. La priorité est donnée aux dépenses de fonctionnement et les pôles d'investissement prioritaires sont l'énergie, le secteur minier, l'agriculture, l'éducation et la décentralisation. Des investissements supplémentaires sont nécessaires dans le secteur de la santé, qui représente actuellement 10,8 % du budget, l'objectif étant fixé à 15 %.

26. La pénurie de devises s'aggrave au Burundi. Les entrées de devises entre janvier et juillet 2019 étaient estimées à 92 millions de dollars, contre 94,6 millions pendant la même période en 2018. Cette baisse est liée à la diminution du cours du café et du thé. Les réserves de change représentaient 0,9 mois d'importation en août 2019, soit une légère augmentation par rapport à la même période en 2018 (0,7 mois).

27. Globalement, le nombre de personnes ayant besoin de cette aide a reculé, passant de 3,6 millions en 2018 à 1,8 million en 2019. Sur les près de 1,8 million de personnes ayant actuellement besoin d'une aide humanitaire, 710 000 d'entre elles devraient recevoir une aide multidimensionnelle en 2019.

28. Dans le même temps, le nombre de cas de paludisme a fortement augmenté : on en a dénombré 6,5 millions pendant les huit premiers mois de l'année, soit une hausse de 125 % par rapport à la même période en 2018. L'épidémie de choléra continue de sévir dans plusieurs localités des bords du lac Tanganyika et dans la plaine de la Ruzizi. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 795 cas de choléra ont été recensés entre le 1^{er} juin et le 4 octobre, six d'entre eux ayant entraîné la mort, dont cinq cas dans la ville de Bujumbura.

29. En août 2019, les Gouvernements du Burundi et de la République-Unie de Tanzanie ont signé un accord bilatéral en vue de rapatrier tous les réfugiés burundais de la République-Unie de Tanzanie, l'objectif étant d'assurer des convois de 2 000 rapatriés par semaine à compter du 1^{er} octobre 2019, avec ou sans la participation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les rapatriés auront également besoin, pour se réintégrer dans leur communauté, d'un soutien dépassant le cadre humanitaire. Le 22 août 2019, le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement ont présenté le Plan conjoint de retour et de réintégration des rapatriés aux représentants du Gouvernement burundais, aux chefs des organismes des Nations Unies et aux partenaires associés à sa mise en œuvre. Le budget nécessaire pour appuyer les activités de rapatriement et de réintégration se chiffre à 77 863 883 dollars.

30. Depuis le 15 juin, 8 000 réfugiés burundais sont rentrés au Burundi dans le cadre de l'opération de retours volontaires, portant ainsi à 19 000 le nombre total de rapatriés depuis le début de l'année. Selon les estimations du HCR, quelque 116 000 réfugiés burundais devaient rentrer chez eux dans le cadre de cette opération en 2019. Il convient de rappeler que l'opération de rapatriement volontaire a débuté en septembre 2017 et qu'environ 78 000 réfugiés, venant pour la plupart de la République-Unie de Tanzanie, ont regagné le Burundi. Plus de 57 % des rapatriés sont des enfants et 52 % sont des femmes et des filles. S'agissant des déplacements internes, 109 372 personnes restent déplacées à l'intérieur du pays, soit 3 % de moins qu'en juin 2019. Les déplacements sont dus à une catastrophe naturelle pour 77 % de ces personnes, et à des tensions sociales et politiques pour 23 % d'entre elles.

31. L'action humanitaire souffre d'un manque criant de financement, 40 % seulement des 106,2 millions de dollars nécessaires ayant été reçus dans le cadre du Plan de réponse humanitaire. Ce sous-financement concerne avant tout les secteurs de la santé, de l'eau, de l'assainissement et du logement. Le financement du Plan régional d'aide aux réfugiés est lui aussi insuffisant : seuls 18 % des fonds nécessaires ont été reçus à ce jour.

32. Compte tenu de l'épidémie d'Ebola qui frappe actuellement la République démocratique du Congo, le Burundi reste classé en priorité élevée pour le risque d'Ebola. Si des progrès substantiels ont été accomplis pendant la période considérée en ce qui concerne la prévention du virus Ebola, notamment le lancement de la campagne de vaccination, des lacunes subsistent. Selon l'évaluation la plus récente, réalisée en juillet 2019, le niveau de préparation s'est amélioré, passant de 11 % à

72 % en septembre 2019. À ce jour, environ 11,9 millions de dollars ont été reçus aux fins des activités de préparation, soit 56 % des 21,5 millions de dollars nécessaires. Pour le reste de l'année, les priorités sont données, entre autres, au renforcement des activités de surveillance, des laboratoires, de la prise en charge des malades, de la prévention et du contrôle des infections, des services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les installations sanitaires, de la communication relative aux risques et de la mobilisation de la population ainsi que des activités opérationnelles, de la vaccination et de la coordination.

33. En milieu d'année, 30 000 personnes souffrant de malnutrition aiguë sévère, contre 60 000 prévues, avaient été admises dans des centres de traitement, soit un nombre proche de celui observé pendant la même période en 2018. L'insécurité alimentaire touche au moins 47 % des ménages, dont 15 % souffrent d'insécurité alimentaire grave. D'après une évaluation de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, la malnutrition chronique a reculé de 56 % à 54 %, soit une amélioration notable en moins de deux ans. Le Gouvernement a réalisé des progrès extraordinaires dans la lutte contre la malnutrition en élaborant un plan multisectoriel et pluriannuel chiffré d'amélioration de la nutrition, dont le lancement est prévu au cours des mois à venir, et continuera d'optimiser l'action collective dans le courant de 2019.

34. Le 20 juin, le Ministère des finances a demandé, dans une lettre adressée à toutes les organisations non gouvernementales internationales, de lui fournir, entre autres renseignements, des informations sur l'appartenance ethnique du personnel déployé dans le pays. Au cours du quatrième trimestre de 2018, le Gouvernement avait déjà prié les organisations non gouvernementales internationales de lui transmettre des informations similaires. Au total, 94 organisations de ce type ont été enregistrées auprès du Ministère de l'intérieur entre octobre 2018 et juillet 2019.

35. La formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a poursuivi ses travaux au cours de la période considérée, en s'attachant principalement à promouvoir le dialogue sur la situation socioéconomique du pays. Le 12 juin, elle a tenu une réunion pendant laquelle son président a rendu compte de sa visite au Burundi, en mai 2019. Il a souligné qu'il fallait impérativement continuer de focaliser l'attention sur le programme de développement socioéconomique et lancé un appel pour que le Plan national de développement bénéficie d'un appui international durable. À Bujumbura, le Coordonnateur résident pour le Burundi, un représentant de la Banque mondiale et un représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont fait le point sur leur coopération actuelle avec le Gouvernement pour répondre aux besoins de la population en matière de nutrition et souligné la nécessité de donner suite à la réunion conjointe de haut niveau sur le thème « Investir dans la nutrition, investir dans l'avenir », tenue par la Banque mondiale et le Gouvernement en marge des Réunions de printemps du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a noté les effets des projets soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier le rôle des médiatrices dans le règlement des différends au niveau local.

36. Pendant la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de financer, à hauteur de 16,3 millions de dollars, la mise en œuvre de projets par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Ces projets ont notamment consisté à dispenser une formation d'assistance juridique aux médiatrices pour les rendre mieux à même de résoudre les conflits au niveau local, à améliorer l'accès aux droits et aux services pour les rapatriés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les membres de leurs

communautés d'accueil et à favoriser le dialogue et l'adoption d'une attitude non violente chez les jeunes de tous bords politiques.

C. Droits de l'homme

37. Bien que le Gouvernement ait fait des efforts notables pour améliorer les conditions de sécurité, la situation demeure éminemment préoccupante en ce qui concerne les droits de l'homme. Diverses sources officielles font régulièrement état de violations de ces droits et d'exactions. Elles indiquent que la plupart des victimes des violations des droits de l'homme sont des membres de partis politiques ou coalitions de l'opposition, des individus perçus comme opposants au parti au pouvoir, des membres de la société civile, ainsi que ceux qui ont contesté le troisième mandat du Président et voté contre la modification de la Constitution du 7 juin 2018. Le Service national du renseignement, la police, les fonctionnaires des autorités locales et les Imbonerakure sont cités comme les principaux responsables.

38. Certaines organisations de défense des droits de l'homme continuent également de signaler la découverte de corps non identifiés. Dans son rapport trimestriel portant sur la période allant de mai à juillet 2019, la Ligue burundaise des droits de l'homme (ITEKA), en exil, a fait état de plusieurs affaires de meurtres, disparitions forcées, tortures, arrestations arbitraires et violences fondées sur le genre. Au nombre des victimes se trouvaient des femmes (33 cas), des jeunes et des mineurs (21 cas). Faute d'une enquête indépendante du Gouvernement montrant aux victimes et à leurs familles que la justice suit son cours, le sentiment que les coupables restent impunis suscite des préoccupations.

39. Les médias indépendants persistent à faire état d'actes d'intolérance et de harcèlement à motivation politique, en particulier contre des membres du CNL, principal parti d'opposition. Au cours de la période considérée, les médias indépendants ont signalé 110 cas d'arrestation et de détention arbitraire, 37 cas d'intimidation, y compris d'incendie criminel et de destruction de bureaux du CNL, 27 cas de mauvais traitements et 11 affaires de meurtre de membres de partis d'opposition, principalement le CNL. Le 19 juin, des défenseurs des droits de l'homme ont dénoncé la détention prolongée d'un représentant du CNL et de son homologue du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) dans la province de Muyinga, accusés d'avoir été mêlés aux affrontements qui ont opposé de jeunes représentants du CNL et du FRODEBU à des Imbonerakure sur la colline Rukira. Par ailleurs, l'un des magistrats de la province de Muyinga aurait déclaré aux médias que la procédure judiciaire, dans cette affaire, était retardée en raison d'ingérences politiques. Entre-temps, deux maisons appartenant à des membres du CNDD-FDD auraient été mises à sac par des membres des partis d'opposition dans une attaque menée en représailles.

40. Le 18 juillet, le Gouvernement a adopté deux décrets portant création du comité interministériel de suivi et d'évaluation des organisations non gouvernementales internationales opérant au Burundi, ainsi que de comités de recrutement chargés d'assurer le suivi du recrutement du personnel national des organisations non gouvernementales internationales. Ces mesures ont été vivement contestées par les représentants en exil de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) et du Forum pour le renforcement de la société civile (FOSRC), organisation de la société civile, qui ont dénoncé un empêtement toujours plus important sur la liberté d'expression et d'association.

41. Le Gouvernement a refusé de reconnaître ces violations des droits de l'homme. Depuis la fermeture du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi le 28 février 2019, le Gouvernement n'a fait montre

d'aucune volonté de maintenir une coopération quelconque avec le Haut-Commissariat. Toutes les initiatives prises par ce dernier afin d'engager des discussions avec les autorités burundaises sont restées sans suite. Le Haut-Commissariat n'en a pas moins maintenu ses échanges avec le Burundi par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Afrique centrale, à Yaoundé, qui a mené plusieurs activités de renforcement des capacités depuis mai 2019. Les discussions entre le HCDH et le Gouvernement se poursuivront, dans le but d'arrêter un cadre de coopération qui permette, dans une certaine mesure, de rendre compte de la situation dans le pays en matière de protection des droits de l'homme.

42. Le 19 août, 12 membres de l'aile dissidente du parti Union pour la démocratie et le développement (UPD)-Zigamibanga, arrêtés le 11 août à Buta (province de Bururi) pour avoir tenu une réunion secrète, ont été condamnés par le tribunal de Bururi. Trois d'entre eux, dont un juge et un avocat, ont été condamnés à 30 ans de prison, les neuf autres recevant une peine de 20 ans de réclusion, après une plaidoirie dans laquelle ils ont été accusés de complot visant à renverser les institutions nationales, sur la foi d'un enregistrement vidéo présenté au tribunal. Chauvineau Mugwengezo, Président honoraire du parti actuellement en exil, a soutenu que l'emprisonnement des membres de son parti était une illustration de l'intolérance politique du CNDD-FDD et a appelé à leur libération inconditionnelle.

43. Le 4 septembre, la Commission d'enquête sur le Burundi dont la création avait été décidée par le Conseil des droits de l'homme a publié son rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi (A/HRC/42/49), dans lequel elle souligne que quelques mois avant les élections de 2020, ceux qui s'opposent au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, sont en proie à la peur et aux tentatives d'intimidation, et que de graves violations des droits de l'homme continuent d'être commises par les Imbonerakure, les agents du Service national du renseignement, la police et les autorités locales. Elle y a inventorié huit facteurs de risque d'atrocités criminelles au Burundi et a demandé au Gouvernement de mettre fin aux violations des droits de l'homme. Malgré les demandes répétées que lui a adressées la Commission, le Gouvernement burundais a, une fois de plus, refusé toute coopération avec elle et fait fi de ses conclusions, qu'il juge infondées.

44. Entre janvier et septembre 2019, le Centre Humura, l'un des centres s'occupant des rescapés d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, a signalé 875 nouveaux cas. Les femmes n'ont pas le droit d'hériter et sont privées de droits successoraux, questions qui restent fortement politisées, les femmes ne représentant que 17 % des propriétaires fonciers ayant un titre de propriété. Si le quota de 30 % de représentantes fixé par la Constitution a été atteint et dépassé à l'Assemblée nationale (36,4 %) et au Sénat (47 %), la participation des femmes à la prise de décisions demeure faible au niveau local. Elles sont 17 % dans les conseils de collines (élections de 2015), 32,7 % parmi les chefs de communes, et 6,4 % au niveau des chefs de collines. L'action humanitaire doit également faire place à davantage de femmes et de filles, étant donné que 66 % des chefs des familles de retour au pays sont des femmes, selon des données de juillet 2019 fournies par le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

45. Selon une enquête effectuée par le Ministère du service civil, du travail et de l'emploi, plus de 50 % des jeunes étaient au chômage en décembre 2018. La croissance démographique est plus forte dans la tranche d'âge, particulièrement vulnérable, des adolescents, où les risques sanitaires sont élevés et le niveau d'éducation et de qualification faible. À ce titre, investir dans ses adolescents est capital pour le Burundi et l'avenir de son économie.

D. Faits nouveaux sur le plan de la sécurité

46. Le 18 juin, une attaque armée a été signalée à Gihanga, dans la province de Bubanza. Selon des témoins, les assaillants ont pris pour cible un groupe de policiers et d'Imbonerakure qui patrouillaient dans la zone. Le 6 juillet, deux explosions ont été entendues à proximité du bureau du chef d'état-major des armées.

47. Plusieurs meurtres commis par des militaires ou des policiers ont également été signalés, bien que rarement corroborés par des sources indépendantes. Le 11 juillet, le meurtre de deux membres présumés de l'opposition, abattus par le directeur général de la police de Bubanza alors qu'ils étaient en garde à vue, a donné lieu à des accusations d'exécutions extrajudiciaires. L'incident se serait produit devant la foule dans la commune de Gihanga. Le 15 juillet, un porte-parole de la police a nié les allégations d'exécutions extrajudiciaires, arguant que les victimes faisaient partie d'une bande criminelle, et que la police avait agi en état de légitime défense. Les photos publiées sur les médias sociaux montraient les victimes en vie, les mains liées derrière le dos.

48. Entre le 14 et le 20 juin, une attaque perpétrée par un groupe armé non identifié a été signalée contre la position militaire de la commune de Gisagara (province de Cankuzo). Une attaque similaire commise par un groupe armé non identifié contre une position de la police a été signalée le 22 juillet par des sources locales dans la commune de Gisagara ; elle aurait fait deux blessés parmi les civils. L'administrateur de la commune de Gisagara aurait déclaré que le groupe se composait de huit hommes et que son principal objectif était de tuer un chef des Imbonerakure habitant la zone. L'échange de tirs avec la police avait duré environ deux heures, après quoi les assaillants auraient battu en retraite et traversé la frontière pour rejoindre la République-Unie de Tanzanie.

III. Activités de l'Envoyé spécial et de son bureau

49. L'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, a présenté son rapport final sur le dialogue interburundais, mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, au vingtième Sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté, tenu le 1^{er} février 2019 à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Après la réception du rapport, les participants au Sommet ont décidé de procéder à des consultations supplémentaires sur le dialogue interburundais. Dans ce cadre, mon envoyé spécial a entrepris des consultations avec les dirigeants de la région, la Commission de l'Union africaine et les autres parties prenantes, dans l'intention d'aider à revitaliser le dialogue.

50. Le 23 août, mon envoyé spécial a rencontré le Président de la République de l'Ouganda, Yoweri Museveni, médiateur du dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il a présenté à cette occasion un document officiel en trois points recommandant : a) l'organisation d'une réunion des garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, dans le but de réaffirmer le caractère central de cet accord pour la stabilité du Burundi ; b) la poursuite des efforts conjoints de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine, de l'ONU et des différents partenaires en vue de la tenue d'élections crédibles et pacifiques en 2020, dans lesquelles l'ONU pourrait être amenée à tenir un rôle ; c) le renforcement du groupe de travail technique mixte réunissant la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Le médiateur a évoqué plusieurs problèmes qui avaient empêché d'accomplir d'importants progrès dans le dialogue, en particulier depuis le vingtième Sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il s'est cependant

engagé de nouveau à poursuivre sa médiation afin d'aider le Burundi à se réconcilier et se stabiliser durablement.

51. Mon envoyé spécial a également rencontré le Président actuel de la République-Unie de Tanzanie, John Pombe Magufuli, l'ancien Président Mkapa, et le Ministre rwandais des affaires étrangères, Richard Sezibera. Au cours de ces entretiens, il a notamment discuté de son document officiel.

52. Au cours de la période considérée, le Bureau de mon envoyé spécial a poursuivi ses échanges avec toutes les parties prenantes au Burundi, en particulier plusieurs hautes personnalités du Gouvernement, et avec la communauté internationale, en vue d'instaurer la confiance et de favoriser un climat propice au dialogue politique. Plusieurs de ses interlocuteurs se sont ouverts à lui de leur crainte de voir des violences éclater alors que le pays entre dans la période électorale, en raison de la recrudescence de l'intolérance politique et des discours de haine et de la dégradation de la situation socioéconomique, qui se poursuit. Le Bureau a également poursuivi ses consultations régulières avec les chefs des missions diplomatiques, échangé des notes sur la situation dans le pays et discuté des efforts conjoints visant à soutenir la région. En outre, il a continué d'appuyer les efforts déployés par la région, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail technique mixte.

53. Le 23 juillet, le Bureau de mon envoyé spécial a eu un entretien avec le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est afin de connaître ses vues sur le dialogue inter-burundais et les perspectives de coopération avec l'ONU pendant la période électorale de 2020. Ce dernier a déclaré que le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est fournirait une assistance électorale au Burundi et a laissé entendre que l'ONU pourrait peut-être envisager de jouer un rôle en apportant son concours à la Communauté d'Afrique de l'Est.

54. Comme suite au déplacement effectué en mai dernier par mon envoyé spécial, son Bureau a consulté entre le 5 et le 9 août des responsables ougandais et tanzaniens, ainsi que des représentants de l'Union africaine au Burundi et certains membres du groupe de travail technique mixte, afin d'étudier les moyens de relancer les efforts de la région face à la situation au Burundi. À cette fin, le Bureau de mon envoyé spécial a participé le 19 août à une réunion organisée à Kampala par les Ministères des affaires étrangères de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, dans laquelle a été adopté un mémorandum qui a été ensuite soumis au médiateur pour examen.

55. Du 26 au 31 août, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique s'est rendue au Burundi où elle a rencontré plusieurs hauts responsables de l'État, dont le premier Vice-Président, deux des anciens présidents du pays et le Secrétaire général du CNDD-FDD. Elle a également rencontré des représentants des partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition, des diplomates, les chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies, des représentants d'organisations de jeunesse et de femmes, ainsi que des représentants religieux de différentes confessions. Pendant son séjour au Burundi, elle a été invitée par la Première Dame à discuter des activités de cette dernière dans le domaine social et humanitaire, notamment des efforts qu'elle déploie en faveur de la consolidation de la paix. La Sous-Secrétaire générale a eu un échange de vues sur la nécessité de renforcer les relations du Burundi avec l'ONU, entre autres questions abordées, et examiné les moyens de consolider la paix dans le pays dans le cadre de la diplomatie préventive, et notamment du dialogue inter-burundais. Ses contacts informels avec un large échantillon de la société burundaise lui ont permis de porter largement un message en faveur d'un partenariat authentique, de la confiance, du contact direct et du respect mutuel. Ils ont contribué à souligner la confiance des Nations Unies dans un avenir stable et sûr pour le Burundi et à réitérer la volonté de l'ONU de soutenir la réalisation de ce potentiel. Je veux croire

que cette visite augure bien de la suite de la collaboration politique avec le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes nationales.

56. Le 2 octobre 2019, le Bureau de mon envoyé spécial a rencontré le Secrétaire général adjoint du CNDD-FDD pour examiner la situation dans le pays et la coopération de l'ONU avec le Burundi. Le Secrétaire général adjoint a réitéré la position du Gouvernement, à savoir que le dialogue externe est terminé et que, si l'ONU envisage d'appuyer le dialogue, elle devrait soutenir celui qui se tient en ce moment entre le Gouvernement et les partis politiques, qui a été engagé par le premier Vice-Président et le Ministre de l'intérieur. Il a souligné qu'afin d'empêcher toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Burundi, le Gouvernement ne demanderait aucune aide financière extérieure.

IV. Observations et recommandations

57. J'aspire à voir un paysage national transformé, où tous les Burundais se sentent en sécurité et protégés, où tous puissent librement participer au processus politique, sans restriction ni crainte, et où le discours politique et social soit mené dans le respect mutuel, dans le cadre d'un dialogue inclusif et d'un esprit de compromis, dans l'intérêt supérieur du Burundi et de son peuple. Je souhaite voir s'engager un processus irréversible dans le sens du développement humain, d'une croissance économique équitable, de l'état de droit et de services publics adaptés aux besoins du peuple burundais. J'espère voir le Burundi réaliser rapidement son immense potentiel, ce qui lui permettra de prendre la place qui lui revient, comme exemple de renouveau et de stabilité, dans la région des Grands Lacs et dans la communauté internationale.

58. Je trouve encourageants les signes de changements positifs auxquels on a assisté au cours des 12 derniers mois, bien que je reste profondément préoccupé par les violations des droits de l'homme que l'on continue de signaler et la fragilité qui persiste. Parmi ces signes encourageants, on peut citer l'amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays, la création de nouveaux partis politiques avec l'appui actif du Gouvernement, la décision prise par le Gouvernement, pour éviter la violence en marge des élections, de créer des comités mixtes à l'échelle nationale comprenant des jeunes de tous les partis politiques, l'engagement pris par les partis politiques de se consulter sur tous les problèmes auxquels se heurte le pays au sein du Forum des partis politiques, à condition que ce forum soit ouvert à tous, la récente visite faite à Bujumbura par le Secrétaire général du CNARED pour évaluer les conditions d'un éventuel retour des dirigeants politiques en exil et les discussions tenues à Nairobi par l'Ombudsman et une délégation du CNARED.

59. Je reconnais la portée considérable de l'engagement pris à plusieurs reprises par le Président Nkurunziza de respecter les limites constitutionnelles de son mandat. Les déclarations publiques de représentants de l'État qui ont déploré et condamné la violence et la répression sont également à saluer. En outre, certains signes donnent à penser que le Gouvernement pourrait tendre la main aux acteurs de l'opposition et encourager ceux qui sont en exil à revenir pour participer au processus politique. Je considère ces exemples comme autant d'occasions que les États Membres et l'ONU doivent encourager.

60. Je note que les conditions de sécurité se sont améliorées dans tout le pays au cours des 12 derniers mois, mais des incidents violents et des violations des droits de l'homme continuent de se produire, dont certains visent des opposants politiques au Gouvernement et au parti au pouvoir, notamment des civils innocents. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, je pense qu'il existe une possibilité de mener un dialogue politique sans exclusive qui contribuerait au rétablissement de la confiance et permettrait de dégager un consensus sur les attributions des organismes de sécurité

avant, pendant et après les élections. J'exhorte le Gouvernement à engager un dialogue sans exclusive, en vue de convenir de mesures de confiance, de les mettre en œuvre et de veiller au respect de l'état de droit par les forces de sécurité. J'engage par ailleurs le Gouvernement à entreprendre de toute urgence une réforme de l'appareil judiciaire et de protéger et garantir l'indépendance de tout le personnel judiciaire.

61. Le Secrétariat a été informé de la conclusion récente d'un accord bilatéral entre le Burundi et la République-Unie de Tanzanie visant à rapatrier 280 000 réfugiés burundais, à compter du 1^{er} octobre. Tout en appréciant les efforts déployés par le Gouvernement pour encourager les réfugiés à rentrer dans le pays, il importe de réaffirmer que les rapatriements doivent être volontaires. J'exhorte les pays qui accueillent des réfugiés à respecter les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Je demande au Gouvernement burundais de respecter ses obligations et à tous les partenaires de veiller à ce que soient réunies les conditions propices à la réintégration durable des réfugiés rentrés au pays. Je remercie également les pays qui accueillent des réfugiés ainsi que les donateurs et les partenaires qui fournissent une assistance aux réfugiés.

62. La situation des droits de l'homme au Burundi demeure un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Je demande au Gouvernement de coopérer pleinement avec la Commission d'enquête du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur le Burundi, et de rétablir une relation de travail positive avec le Haut-Commissariat. Je demande également au Gouvernement de mener des enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces sur les graves allégations de violations des droits de l'homme et d'exactions, afin que les responsables soient rapidement traduits en justice et que les victimes, en particulier les victimes de violences sexuelles, disposent de recours efficaces et puissent bénéficier des réparations voulues. Compte tenu des allégations qui continuent d'être faites concernant l'intolérance politique, j'exhorte le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les discours de haine et à condamner toutes les formes d'intolérance et de violence. À la lumière des facteurs de risque mis en évidence dans le rapport de la Commission d'enquête, je prie instamment le Gouvernement de prendre sans tarder des mesures pour remédier aux causes sous-jacentes susceptibles d'engendrer l'instabilité.

63. Le plan national de développement vise notamment à transformer l'économie burundaise en vue d'une croissance forte, durable, résiliente et sans exclusive. Malgré quelques signes de reprise économique, la situation socioéconomique reste précaire et préoccupante. Pour relever les défis économiques, il faudra redoubler d'efforts pour rétablir la confiance entre le Gouvernement, les partenaires de développement et la communauté des donateurs, entre autres. Dans ce contexte, je me félicite de la signature, par le Gouvernement burundais et l'ONU, le 25 janvier, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que de la volonté des donateurs de renouveler leur engagement.

64. L'Organisation des Nations Unies demeure un partenaire du Burundi et fera tout son possible pour appuyer le pays dans sa recherche de solutions durables à ses difficultés d'ordre politique et socioéconomique. L'ONU n'a d'autre objectif que d'aider le Burundi à renforcer la démocratie, à consolider la paix et la stabilité et à parvenir à un développement socioéconomique durable dans l'intérêt de tous les Burundais. J'engage le Gouvernement à travailler de manière constructive avec l'ONU au Burundi. Je l'exhorte en particulier à achever l'élaboration de l'accord sur le statut de la mission, tant attendu, avec le Bureau de mon envoyé spécial.

65. Tous les États Membres doivent continuer de tendre la main au Gouvernement et au peuple burundais en leur proposant un véritable partenariat et en les appuyant sur la voie d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables. Nous devons

continuer de dialoguer avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes au Burundi et dans la région. Nous devons également exiger l'ouverture de l'espace politique et le respect de toutes les obligations relatives aux droits et libertés fondamentaux de tous les Burundais. Dans le même temps, nos activités doivent traduire une compréhension approfondie des problématiques particulières auxquelles se heurte le Burundi et être menées de façon à inspirer confiance et respect mutuel et à instaurer un véritable partenariat.

66. Le Burundi est à quelques mois des élections générales, qui se tiendront deux ans après un référendum constitutionnel qui a porté le mandat présidentiel à sept ans. De nombreuses parties prenantes, au Burundi et au-delà, sont préoccupées par le fait que la modification de la Constitution va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'Accord d'Arusha. J'appelle toutes les parties prenantes au Burundi, en particulier le Gouvernement et le CNDD-FDD, parti au pouvoir, à se rassembler et à œuvrer, dans l'intérêt général du peuple burundais, à préserver l'Accord d'Arusha, qui a permis de rétablir la paix en 2000 après une décennie de guerre civile.

67. Le dialogue interburundais, lancé en mars 2016 sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, n'a pas encore permis de progrès significatifs vers le règlement de la crise qui a éclaté à l'occasion des élections de 2015. Pendant ce temps, le Gouvernement se prépare aux prochaines élections générales et a adopté des lois et des décisions administratives en ce sens. Ces mesures, bien que contestées par l'opposition, permettent encore d'envisager que de nouveaux changements éventuels dans le système politique contribuent à combler le fossé entre les parties prenantes au Burundi.

68. Tenir les élections générales dans un climat de tension et de méfiance s'accompagne d'un risque de violence, que l'on ne pourra prévenir ou réduire que par un dialogue probant et sans exclusive. J'exhorte toutes les parties burundaises, en particulier le Gouvernement, à engager de bonne foi un dialogue ouvert à tous sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, dans l'intérêt de la réconciliation, de la stabilité et du développement durables du pays. Je félicite le médiateur, le Président Museveni, de son engagement, et j'exprime ma gratitude à l'ancien Président Mkapa pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant son mandat de facilitateur.

69. J'accueille avec satisfaction les consultations tenues sur la voie à suivre dans le cadre du dialogue interburundais engagé par le médiateur, concernant, notamment, les propositions formulées par mon envoyé spécial dans la perspective du prochain Sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est. L'ONU continuera d'appuyer les efforts menés par la région. Compte tenu de l'état d'avancement du dialogue interburundais et étant donné que les élections générales prévues pour le 20 mai 2020 se rapprochent à grands pas, je propose les deux mesures suivantes pour continuer à m'acquitter des tâches que le Conseil de sécurité m'a confiées dans sa résolution [2303 \(2016\)](#) :

a) Veiller à œuvrer avec toutes les parties burundaises à l'élaboration de mesures de confiance, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme et les conditions de sécurité et d'instaurer un climat propice au dialogue politique, conformément aux alinéas i) et iii) du paragraphe 8 de la résolution [2303 \(2016\)](#) ;

b) Continuer d'appuyer les efforts régionaux déployés actuellement afin de revitaliser le dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, conformément à l'alinéa ii) du paragraphe 8 de la résolution [2303 \(2016\)](#).

70. Cette approche sera mise en œuvre de façon que le dialogue interne mené au Burundi avant les élections complète et renforce l'action menée plus largement par la Communauté d'Afrique de l'Est. L'ONU poursuivra ses consultations avec les parties

burundaises, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et d'autres partenaires à cet égard.

71. Je tiens à exprimer mes remerciements à mon envoyé spécial et à son bureau pour leur volonté résolue d'aider le peuple burundais. J'apprécie également les efforts de toutes les autres entités des Nations Unies au Burundi, qui s'acquittent de leur mandat dans des conditions parfois difficiles. L'ONU continuera d'œuvrer avec le peuple et le Gouvernement burundais, en étroite coopération avec les partenaires régionaux et internationaux, afin d'engager durablement le pays sur la voie de la stabilité politique et du développement, conformément à l'Accord d'Arusha.
